

AGGLONEW



LA LETTRE DE L'AGGLOMÉRATION • CHAUNY • TERGNIER • LA FÈRE

RENDRE L'INTERCOMMUNALITÉ INDISSOLUBLE DANS LES URNES.

Les Communautés de communes hier, l'Agglo aujourd'hui, constituent notre avenir commun. Et pourtant, bien que confortée dans les textes, l'intercommunalité a failli se dissoudre dans les urnes. En effet, dans les propositions d'une candidate présente au second tour de la Présidentielle, avec la sortie de l'Europe, figurait la suppression de l'intercommunalité. Chacun chez soi : les conséquences de ce retour à la politique de clochers auraient consacré un repli mortifère.

Sans les Maisons de santé, comment faire face à la disparition de médecins et de nombreux spécialistes? Quel intérêt pour les communes de Beaumont-en-Beine et Guivry, Mayot et Deuillet, Neuflieux et Servais de gérer individuellement le traitement et la valorisation des déchets ménagers, si ce n'est de devoir augmenter la pression fiscale de leurs concitoyens? Sur ses seuls crédits, Rogécourt serait-elle en capacité d'accompagner la construction d'un bâtiment dans le cadre d'un projet de diversification agricole? Au-delà, quelle commune, petite ou grande, peut-elle, aujourd'hui, engager, isolée, une politique de développement industriel, lancer un plan d'action foncière ou réussir sa transition énergétique?



L'heure n'est plus à disserter sur la pertinence de tel ou tel périmètre, mais de nous rassembler afin de faire valoir le bien-fondé de l'action intercommunale. Entre la commune et la région dont le siège se situe à près de deux heures de route, obligation nous est aujourd'hui faite de mieux communiquer sur l'intérêt d'une mutualisation source d'efficacité et d'économies et sur ce maillon indispensable qu'est devenue l'Agglo.

Le Maire reste le garant des politiques publiques dont la mise en œuvre s'opère, et s'opérera de plus en plus, au niveau de l'Agglo, notre bassin de vie. L'enjeu n'est rien d'autre que l'amélioration du quotidien de nos administrés. Les récentes décisions des instances communautaires y auront contribué.

HIER

HÔTEL DE VIRY-NOUREUIL, LE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉ.



Les pièces du dossier de permis de construire ont été déposées le 23 juin pour la construction sur la ZAC « Les Terrages » d'un hôtel de 61 chambres entre les restaurants « La Boucherie » et « La Pataterie ». L'investisseur, Alain Salmeron, a confié ce projet à l'architecte Elodie Chamanier. Sur un terrain de 6900 m² vendu par l'Agglo, la construction devrait débuter en fin d'année pour une ouverture programmée début 2019. L'aide intercommunale au titre de l'immobilier d'entreprise atteindra 200000 €.

AUJOURD'HUI

95 442 € POUR « CLERMONT AGRI » A ROGÉCOURT.

« Clermont agri » produit des pommes de terre destinées à être transformées en chips et en frites. Dans le cadre de sa diversification, cette société s'engage dans la transformation et la vente de pommes de terre de consommation. Il lui faut, cependant, stocker et conditionner ses productions. Équipé d'un matériel d'ensachage et climatisé, un bâtiment de 3000 m² sera donc construit à Rogécourt pour un total de 954225 €. L'agglo apportera 95442 € à ce projet immobilier.



DEMAIN

UNE ENTREPRISE CHINOISE À CHARMES.



Entreprise chinoise, avant d'ouvrir une dizaine de boutiques de vente. « Pangniu Food France SAS » cherchait à implanter une usine à proximité de Lille et de Paris pour y fabriquer des produits à base de soja: lait, tofu, yaourt, etc. Pour ce faire. elle souhaitait disposer d'un bâtiment industriel de 3500 m² d'une hauteur de sept mètres. L'Agglo a donc favorisé la vente à M. Zhao Leï, Président de la société internationale, le bâtiment de la SCI « Uni3D », implanté à Charmes. L'aide intercommunale devrait atteindre 10 % de l'investissement immobilier.

NOS DOSSIERS

LA DÉCHETTERIE DE CHAUNY MODERNISÉE.

Recycler pour préserver l'environnement: le délicat dossier des déchets ménagers avec, demain, l'interdiction d'enfouir les fermentescibles, oblige les collectivités à revoir leurs politiques et à adapter leurs équipe-



ments. Après un investissement de 1,62 million d'euros, à Chauny, l'Agglo dispose depuis le 3 juillet d'une déchetterie agrandie et modernisée.

Grâce à un circuit balisé, son fonctionnement sécurisera et accélérera les passages. Neuf bennes diversifient, également, les produits à transformer et à éliminer. Ouvert aux habitants du territoire, avec des plages horaires élargies, le nouvel équipement peut, sur une partie, recevoir solvants, peintures, huiles de vidange et de friture, électroménagers, et, sur sa partie haute, encombrants, plastiques, bois, métaux, cartouches d'encre, batteries et piles. De plus, des postes collectent le verre, les vêtements et les chaussures.



HABITAT: DES RÉSERVES FONCIÈRES POUR PRÉPARER L'AVENIR.

Sans réserve foncière, donc sans terrains, pas d'aménagement du territoire, ni de développement possible. Jusqu'alors, l'intercommunalité ne disposait pas de moyens suffisants pour développer la création de logements, voire de locaux intercommunaux. Dans le cadre de sa politique « Habitat », l'Agglo se dotera donc d'un Plan d'Action Foncière. Cet outil facilitera l'acquisition de parcelles et, évitera, ainsi, les spéculations.

D'un montant de 60000 €, cette opération bénéficiera également d'une aide de 50 % du Conseil régional.

L'AGGLO, TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE.

Le 22 mars était signé le Contrat de ruralité du Pays Chaunois. Le 30 juin, avec Alban Delforge, était ratifiée la convention financière des projets. Comme l'Etat, le Conseil régional et l'ADEME, l'Agglo est, évidemment, partie prenante pour, à la fois, accélérer la transition énergétique et écologique et s'engager dans la troisième révolution industrielle. Dans le cadre d'un contrat d'objectifs. l'intercommunalité souhaite devenir un territoire à énergie positive, favoriser les énergies renouvelables, arriver au niveau « zéro déchet, zéro gaspillage » et engager la réhabilitation énergétique de son habitat. Pour ce faire, une aide de 135000 € lui est attribuée pendant deux ans. 1 € par habitant lui sera ensuite versé en fonction des objectifs atteints.



LA LOGISTIQUE 2.0 ARRIVÉE SUR TERGNIER.



annoncé, l'implantation à Comme Tergnier d'une activité d'archivage par la société « Caille logistique » est devenue réalité depuis juin. Deux services s'y développent avec un archivage physique à partir d'un outil de gestion à distance, mais, également, la digitalisation et la sauvegarde des données sécurisées et optimisées. Cette création est rendue possible grâce à l'acquisition d'un bâtiment de 3300 m². Outre la résorption de la friche « Agrigel », elle se traduira par la création nette de 14 emplois en CDI. Cet investissement total de 713649 € bénéficie d'une aide de 71364 € apportée par l'Agglo.

AVEC VOUS

UN ÉTÉ AU CINÉ



Depuis le 1er juillet et jusqu'au 31 août, les jeunes de moins de 25 ans domiciliés dans les 48 communes de l'Agglo peuvent passer une partie de l'été au ciné. Afin de leur permettre de bénéficier d'une entrée à 1,50 €, l'Agglo édite, en effet, 1 200 contremarques et prend à sa charge 3,70 € par place de cinéma.

ÉCO-CONSTRUCTION ET ÉCO-RÉNOVATION

La revitalisation industrielle demeure une priorité de l'Agglo. Le 28 juin, Bernard Bronchain participait en Préfecture à la réunion de travail présidée par Philippe Vasseur (notre photo) auquel le Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et le Président de la région

Hauts de France ont confié la mission de développer les opportunités liées à la filière éco-construction et éco-rénovation.



LUTTER CONTRE LES INONDATIONS

Trop souvent les habitants de La Fère et du Vieux Beautor sont encore victimes d'inondations. Il importe donc, en amont, de multiplier les bassins écrêteurs pour, ainsi, réguler les crues. Au 1ºr janvier 2018, de par la loi GEMAPI, cette compétence sera transférée aux Intercommunalités. Cependant, pour ne pas faire supporter aux seuls habitants du territoire le coût de l'indispensable lutte contre les inondations, il sera essentiel de mutualiser à une large échelle l'ensemble des investissements.

L'AGENDA

6 septembre, 18 h: réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

11 septembre, 18 h : réunion du Bureau communautaire.

13 septembre, 18 h : réunion de l'exécutif.

25 septembre, 19 h : réunion du Conseil communautaire.

